



PROGRAMME BILINGUE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE KILLARNEY HEIGHTS

FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT

1. Fonctionnement du Programme Bilingue de l'École Publique de Killarney Heights

Le programme bilingue de FANS (French-speaking Association of the North Shore) est un programme privé qui fonctionne au sein de l'École Primaire publique de Killarney Heights (KHPS). Il est le fruit d'une collaboration d'une vingtaine d'années entre FANS et la direction de KHPS. Ce programme existe, en grande partie, grâce à la bonne volonté de la direction de KHPS qui a soutenu et soutient le programme très efficacement et collabore tous les jours avec FANS pour son amélioration et sa plus grande visibilité. Toutefois, KHPS reste d'abord et avant tout une école publique australienne dépendante du Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Galles du Sud dont l'objectif premier est l'enseignement du curriculum de la Nouvelle-Galles du Sud. Le programme bilingue de FANS, incluant les classes de français intensif, très valorisé par la direction de KHPS, est une simple extension et ne doit pas interférer avec la mission première de KHPS mais la renforcer.

La mise en œuvre du programme est donc soumise au contrôle de l'École quant aux objectifs et méthodes pédagogiques et au respect des réglementations imposées par le Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Galles du Sud.

Les membres et parents d'élèves inscrits dans le programme bilingue sont également des parents d'élèves de KHPS et sont, à ce titre, tenus de se conformer à toutes les règles en vigueur à KHPS vis à vis des professeurs, de la direction de KHPS, du P&C, etc....

Le programme bilingue est majoritairement financé par les parents d'élèves. Les parents d'élèves anglophones dont les enfants sont dans une classe bilingue contribuent également au financement du programme, à un tarif différent.

Bien qu'étant intégré au sein de l'École, le programme a un statut indépendant. Il est géré par un Comité composé principalement de parents d'élèves francophones bénévoles.

2. FANS – Fonctionnement, réglementation et conditions d'adhésion

a. Conditions d'adhésion à l'Association (Membership)

Tout parent, en règle de cotisation et des frais de scolarité, est membre de FANS.

L'adhésion à FANS implique l'acceptation sans réserve de sa constitution et de ce règlement.

Les membres de FANS doivent adopter un comportement répondant aux attentes de FANS, à savoir respect, tolérance et convivialité, vis à vis des autres membres de FANS, des membres du Comité et des employés de FANS. Ainsi, tout manquement à ces règles simples de savoir vivre, tels (cette liste n'étant pas limitative) des comportements qui s'apparentent à de la diffamation, le harcèlement des employés de FANS, de KHPS ou de membres du Comité, la diffusion de fausses rumeurs ou de données privées sans autorisation ou toute autre action délibérée pouvant causer préjudice aux intérêts de FANS et au bon fonctionnement du programme bilingue pourrait aller jusqu'à l'expulsion de FANS et du programme bilingue, ceci afin, d'une part, de protéger FANS de toute responsabilité civile ou pénale résultant du comportement de ses membres et d'autre part, de garantir une relation sereine, saine et pérenne

avec la direction et la communauté de KHPS pour la continuité et la bonne marche du programme bilingue.

En inscrivant leurs enfants au programme bilingue, les membres de FANS s'engagent à ne pas dénigrer le programme, ses enseignants, les salariés de FANS et la gestion de l'organisation en public et ont pleine conscience qu'ils en sont les représentants vis à vis des tiers.

Les membres peuvent à tout moment interroger le Comité de Gestion sur les questions relatives à la gestion du programme et aux activités de l'Association. Le Comité de Gestion présente le bilan opérationnel et financier annuellement lors de l'Assemblée Générale.

b. Comité de Gestion de l'Association

Les membres du Comité sont élus annuellement durant l'Assemblée Générale (l'AG) à laquelle sont invités tous les membres de FANS. Tout membre de FANS peut se présenter pour être élu membre du Comité lors de l'AG, en suivant les modalités spécifiées dans la constitution ([Lire la Constitution](#) – *document en anglais*) et la procédure de candidature des élections communiquée avant l'AG. Pour toute question relative aux candidatures et/ou au vote lors de l'AG, les membres peuvent contacter le/la Secrétaire du Comité ou le/la Public Officer (*voir section « coordonnées et contact FANS » en fin de document*).

Les candidats à un poste au sein du Comité de Gestion de FANS devront déclarer leurs possibles conflits d'intérêt au moment de leur candidature.

Le Comité de Gestion du Programme Bilingue fait partie du Comité de FANS dont les activités ne se résument pas uniquement à la gestion du programme bilingue. Chaque parent est tenu de contribuer activement à la gestion du programme, notamment les actions permettant de récolter des fonds qui profiteront directement au programme bilingue. Les occasions sont nombreuses et variées, permettant aux parents qui ne disposent que peu de temps de contribuer malgré tout.

c. Règles de gestion du fichier des membres de l'Association (Privacy Policy)

Conformément aux exigences des lois applicables sur le respect de la vie privée et la protection des données, les données personnelles sont assujetties à des contrôles visant à prévenir tout traitement non autorisé. Les employés rémunérés par l'Association sont les seuls à avoir accès aux données privées des membres dans le cadre de leur fonction et utilisent ces données dans le seul but de transmettre des informations essentielles concernant FANS (incluant, mais non limité à des communications en rapport avec le programme bilingue – envoi de factures, rappels de paiements, information sur les classes - ; la diffusion du bulletin d'information ; l'invitation à des activités sociales organisées par les membres de FANS ou d'événements exceptionnels tels que l'AG (bilan, profession de foi...) ; l'information d'offre de sponsors...)

Lors de leur inscription à FANS, les membres peuvent choisir que leurs coordonnées soient utilisées par l'Association et/ou divulguées à d'autres membres qui en feraient la demande écrite. Sans cet accord explicite aucune coordonnée ne sera communiquée.

En devenant membre de l'Association, les adhérents autorisent l'utilisation de photos prises durant les événements organisés par FANS sur lesquelles ils apparaissent à des fins de promouvoir l'Association, son programme et ses événements (tels que le Marché Français, événements sociaux, etc.). Ces publications peuvent être sur les réseaux sociaux (Facebook : [Groupe privé FANS](#), Page du [French Market](#)) ou en interne (bulletins d'information de FANS, newsletters de l'École...).

d. Conflits d'intérêts

Les candidats à un poste au sein du Comité de Gestion de FANS devront déclarer leurs possibles conflits d'intérêt au moment de leur candidature. Les membres ayant une activité

rémunératrice concurrente aux activités de FANS (telle que cours privés par exemple) pourront être déclarés inéligibles si le Comité en place estime qu'il y a conflit d'intérêts.

Les candidats à un poste salarié au sein de FANS devront également déclarer leurs possibles conflits d'intérêt au moment de leur candidature. Par exemple, il n'est pas souhaitable que la fonction de Coordinateur du Programme soit occupée par un Parent d'élève.

3. Le Rôle du Comité de Gestion du Programme Bilingue

Le Comité représente le programme bilingue vis à vis de l'Association, de KHPS et des tiers. Un membre spécifique du Comité de Gestion assure le lien entre l'École, le/la Coordinateur/trice, les enseignants de français et FANS essentiellement dans le but d'assurer que les objectifs du programme bilingue soient atteints (voir point 4. Ci-dessous en ce qui concerne les objectifs du programme). L'Association emploie une coordinatrice (la Coordinatrice) qui est chargée de gérer le programme bilingue, ce qui inclut sa gestion financière, le recrutement et l'embauche du personnel, ainsi que les affaires sociales. Celle-ci reste en communication constante avec le Comité de Gestion du Programme Bilingue et la Direction de l'École.

Un bulletin d'information paraît régulièrement afin d'informer les parents de la marche du programme bilingue, des réunions et événements sociaux. Le Comité se réunit, au minimum deux fois par trimestre. Le rôle du Comité de Gestion du Programme Bilingue est aussi d'écouter les parents des élèves francophones. Ces derniers peuvent contacter la Coordinatrice ou l'un des membres du Comité de Gestion du Programme Bilingue pour tout sujet concernant le programme bilingue en écrivant à l'adresse email info@fanssydney.org et/ou en contactant FANS au 02 9451 4185 du Lundi au Vendredi de 8h30 à 16h00.

4. Orientation et Objectifs Pédagogiques

Le programme bilingue étant intégré dans la vie de l'École, le programme scolaire suivi est celui du département de l'éducation de la Nouvelle-Galles du Sud. Celui-ci est adapté au programme bilingue francophone aux besoins spécifiques à l'apprentissage du français. L'autorité pédagogique est la direction de KHPS et, à ce titre, toute question relative au fonctionnement, à et à l'intégration du programme, ainsi qu'à la constitution des classes et aux méthodes et objectifs pédagogiques, doit en premier lieu être adressée à l'École. FANS servira d'interlocuteur si nécessaire.

L'objectif du programme bilingue est d'apporter aux enfants un enseignement bilingue permettant le maintien et le développement de la langue française et de la culture francophone, tout en étant totalement intégrés dans une scolarité australienne. La qualité du programme francophone permet une bonne réintégration des enfants francophones dans une école francophone en France ou à l'étranger et ce, à n'importe quel moment de l'année scolaire, ainsi que la poursuite des études dans une école australienne.

5. Règles de Fonctionnement de l'École

Les règles de fonctionnement de l'École Publique de Killarney Heights s'appliquent à tous les élèves. Il faut se reporter aux notes d'information et procédures de l'École pour tout ce qui concerne les horaires, surveillance, communication/participation, uniformes, garderie/étude, procédure disciplinaire, maladies/médicaments et procédure médicale d'urgence et de manière générale pour tout ce qui concerne le fonctionnement habituel de l'École.

6. Conditions d'Admission

Pour chaque inscription, il est demandé :

a. Programme bilingue géré par FANS

Il est attendu que les enfants inscrits dans le programme bilingue en Kindergarten, ont au minimum une bonne compréhension de la langue française et que le français soit une langue parlée à la maison. Pour une arrivée dans les autres classes, une évaluation du niveau de français par les enseignants francophones serait nécessaire si les enfants n'étaient pas scolarisés en français auparavant. Les parents d'enfants qui n'auraient pas un niveau suffisant s'engagent à donner des cours particuliers à leurs enfants pour rattraper le niveau.

Il faut renvoyer les fiches d'inscriptions à l'Association et au programme bilingue dûment complétées, accompagnées d'un chèque de \$850 couvrant les frais d'inscription (\$100), la cotisation familiale pour l'année en cours (\$50) et \$700 d'avance sur frais scolaires à l'Association à l'adresse postale de l'École « *P.O. Box 472, Forestville NSW 2087* » – Le chèque ou le mandat postal est à libeller à l'ordre de « *French-speaking Association of the North Shore Inc.* » Il faut également renvoyer la déclaration sur l'honneur ou l'attestation de l'employeur (pour résidents non permanents) par rapport à une éventuelle prise en charge des frais scolaires. Une fois l'inscription acceptée, les \$700 ne seront remboursés que dans le cas où l'École ne pourrait pas offrir de place à l'enfant. Ces frais sont donc non remboursables ou transférables en cas de changement d'avis de la part des familles quant à la date de commencement dans le programme bilingue. **Les \$700 d'avance sur frais scolaires seront remboursés sur la dernière facture scolaire en Year 6 ou au moment du départ de l'enfant du programme si un trimestre de préavis a bien été remis, par écrit, à l'Association.**

b. Killarney Heights Primary School (KHPS)

Il faut bien entendu que l'enfant soit également inscrit à l'École et à cet effet un autre [formulaire](#) doit être rempli et envoyé directement au secrétariat de l'École de Killarney Heights, avec mention que l'enfant ira dans le programme bilingue (FRANCOPHONE). Le document est disponible sur le site du département.

Il est indispensable de joindre les pièces suivantes lors de l'inscription : le certificat de naissance, le carnet de santé avec les vaccinations et la photocopie du passeport avec le numéro de visa.

Attention : si vous n'êtes ni citoyen, ni résident permanent, **une taxe forfaitaire de \$5,200** par enfant est payable au moment de l'inscription de ces enfants dans toute école publique du NSW (tarifs 2018 et 2019).

Pour plus d'informations, contactez le [bureau du Temporary Visa Holder Program](#) et lisez le document du Gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud : Education – [Enrolment of non-Australian Citizens Procedures and Eligibility](#)

Attention : Même si l'École a pu honorer toutes les inscriptions jusqu'à présent, des critères de priorité sont retenus pour admettre les élèves à l'École :

1. l'enfant vit dans le secteur d'habitation désigné (code postal 2087).
2. l'enfant a un frère ou une sœur déjà inscrit/e à l'École.
3. l'enfant joint le programme bilingue.

Pour les familles s'inscrivant de l'étranger, prendre rendez-vous avec le secrétariat dès que possible pour régler au plus vite les modalités d'inscription.

7. Frais de scolarité année scolaire 2019

a. Frais annuels FANS de scolarité dans le programme bilingue

Les frais annuels pour l'année 2019 seront annoncés en fin d'année scolaire, après validation des budgets par le Comité.

À titre informatif, les frais 2018 sont fixés comme suit :

a.1. Statut Famille

\$ 3,100 par élève par an avec une remise familiale établie comme suit :

20% de réduction à partir du 3^{ème} enfant (inclus) inscrit dans le programme.

\$100 de réduction (4.4% sur 3 trimestres, le 1^{er} étant dû) si le règlement annuel est effectué avant le 15 février.

Pour pouvoir bénéficier de ce tarif, une déclaration sur l'honneur, avec les coordonnées de l'employeur, doit être retournée à FANS avant l'établissement de la première facture. Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité. Un trimestre de préavis est dû en cas de départ.

Paiement :

- Les frais de scolarité sont payables en 4 versements trimestriels.

- Le paiement est dû en début de trimestre. \$20 seront facturés (par enfant) après deux semaines de retard et toutes les 4 semaines suivantes.

- Les moyens de paiement suivants sont acceptés : chèques libellés au nom de FANS ou virement bancaire.

- En cas de non paiement d'un trimestre, l'élève concerné ne sera pas accepté dans le programme bilingue ni dans les classes de français intensif lors de la rentrée trimestrielle suivante.

- En cas d'absence prolongée, les frais doivent être réglés. Si la longueur de l'absence le justifie financièrement, vous pouvez officiellement retirer vos enfants du programme et les réinscrire au retour. Un nouveau droit d'inscription devra être réglé ainsi que le trimestre de préavis. Il faut pour ce faire que les enfants restent inscrits jusqu'au départ et reprennent dès leur retour à l'École. Dans le cas contraire, ils ne seront pas repris dans le programme bilingue.

a.2. Statut Entreprise

\$ 4,300 par élève et par année à régler en début d'année ou dès l'arrivée dans le programme (au pro-rata du nombre de trimestres présents).

b. Frais annuels de scolarité de Killarney Heights Primary School

Les frais annuels (sports, excursions, musique) de Killarney Heights Primary School s'élèvent à environ \$700 par an et par enfant et sont à régler directement auprès de l'École. À ces frais s'ajoutent des frais de fournitures scolaires. Avec les frais scolaires, [l'Association des Parents \(P&C\)](#) demande aussi une donation annuelle aux familles. Le P&C contribue à de nombreux projets d'aménagement dans l'École.

COORDONNÉES ET CONTACTS FANS

Coordinatrice : Christine Gandon

Assistante Administrative : Carine Prate

Assistante Marketing : Aurélie Favennec

Du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00 (excepté durant les vacances scolaires) dans le « Language Building » ou Tel + 61.2.9451 4185

Addresses:



Killarney Heights Public School

Tralee Avenue

Killarney Heights NSW 2087

killarneyh-p.school@det.nsw.edu.au

<http://killarneyh-pschoolsnsweduau.mycms.me/default.aspx>



FANS

PO Box 472

Forestville NSW 2087

info@fanssydney.org

<http://www.fanssydney.org/>

Le Comité de Gestion 2017/2018

Président : Philippe Gandillet president@fanssydney.org
Vice-Président : Janos Jersch
Trésorière : Karine Smyth
Secrétaire : Marie Antoine
Public Officer : Bénédicte Marie
Autres membres : Frédéric Baudin, Adeline Dias, Annick Drabbe